



Declarations de revenus des annees 2007 et 2008

Par **WHATSHAPMAN**, le **06/02/2009** à **19:22**

Bonjour

J'ai été placé dans une famille d'accueil en 2005, et qui m'avait déclaré aux impôts jusqu'à l'année 2007 (l'année où j'ai quitté j'ai quitté le foyer pour habiter tout seul, et depuis sans avoir effectué les déclarations de revenu).

auriez-vous l'obligeance de m'indiquer comment dois-je procéder pour effectuer les déclarations des années 2008 et 2009 sachant que je suis étudiant boursier de 20 ans.

En effet, je suis arrivé en France en 1999, possède le titre de séjour vie privée familiale et je souhaiterais effectuer une demande de naturalisation, et pour ce faire, j'ai donc intérêt à faire une déclaration de revenu.

Merci d'avance Messieurs Dames

Par **Tisuisse**, le **06/02/2009** à **23:31**

Bonjour,

Le plus simple pour vous serait de vous rendre à votre Centre des Impôts pour y rencontrer un conseiller. Votre mairie vous en communiquera l'adresse et le téléphone. Faites-vous aider par une personne de votre entourage car, en tant que ressortissant étranger, cela ne sera pas

inutile.